

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -03 - 06

Séance du 12 mars 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,  
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT,  
VALENTIN.

**SERVICE PUBLIC DE LA  
CHAMBRE FUNERAIRE**

**APPROBATION  
DES TARIFS**

**Etaient représentés** :

**Adjoint** : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-  
Pierre LE VAN DA)

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Sabine GIACALONE  
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Stéphanie LEITE  
(procuration à Madame Elisabeth LALESART), Lydie TOCHE  
SOULÉ (procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL  
(procuration à Monsieur le Maire). Monsieur Yannick GUEGUEN  
(procuration à Monsieur Louis FERRARA).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Claude  
GIULIANO.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20190312-DEL20190306-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2019  
Date de réception préfecture : 14/03/2019

Lors de cette même séance du Conseil Municipal et par délibération n° 2019.03.05, l'Assemblée Communale a proposé d'attribuer le contrat de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire, à compter du mois de mai 2019. Il est proposé de déterminer les tarifs qui seront appliqués par le nouveau délégataire, pour les services proposés aux familles des défunts au sein de la chambre funéraire de Saint-Cyr-sur-Mer.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

PRESTATIONS	Unité	Prestations unitaires		Forfaits
		Prix Unitaire HT	Prix Unitaire TTC	Forfaits éventuellement proposés
Admission	1 admission	199,00	238,80	
Supplément pour admission de nuit, un dimanche ou jour férié	1 supplément admission	80,43	96,52	
Séjour en cellule réfrigérée	1 journée	41,44	49,73	Jusqu'à 3 jours / Admission + séjour en salle réfrigérée : 240,44 € HT soit 288,53 € TTC
Séjour en salon de présentation	1 journée	138,22	165,86	Jusqu'à 3 jours / Admission + présentation en salon : 337,22 € HT soit 404,66 € TTC
Soins en laboratoire	1 soin en laboratoire	64,06	76,87	

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir,

**APPROUVER**, l'exposé qui précède, et les tarifs qui seront appliqués par le nouveau délégataire, tels qu'ils ressortent du tableau ci-dessus

Le Conseil Municipal, par :

29 Voix POUR

2 ABSTENTIONS

(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOULLARD)

Adopte l'exposé qui précède,

**APPROUVE**, les tarifs qui seront appliqués par le nouveau délégataire, tels qu'ils ressortent du tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY